



PRIÈRES DE RUE ILLÉGALES A CLICHY (92) : LES ÉLUS SE MOBILISENT

Rendez-vous **vendredi 10 novembre à 12h30**
devant l'Hôtel de Ville,
pour défendre la laïcité républicaine et l'État de droit.

En mai 2016, la municipalité a inauguré un nouveau centre cultuel et culturel musulman, 3, rue des Trois Pavillons, en présence d'Anouar Kbibech, président du Conseil Français du Culte Musulman, et fréquenté aujourd'hui par des centaines de fidèles. Ce nouveau lieu de 2000 m² est mis à la disposition des musulmans de Clichy, de manière digne et pérenne, sous la forme d'un bail de 99 ans.

Mais, depuis juillet 2016, deux associations musulmanes occupaient en toute illégalité d'autres locaux appartenant à la Ville, après la fin du bail précaire et révocable qui leur avait été délivré par l'ancienne équipe municipale. Ces **deux associations**, l'Association pour l'Instruction, le Dialogue et l'Échange et l'Union des Musulmans de Clichy, **ont refusé de rejoindre le nouveau lieu de culte pour des raisons encore floues et ont appelé à des prières de rue régulières**. En signe de bonne volonté, à cette époque, Monsieur le maire leur avait proposé par écrit, et en accord avec le Préfet des Hauts-de-Seine, l'installation d'une salle de prière complémentaire sur un terrain municipal et la mise à disposition de salles à la Maison des Associations pour assurer la pérennité des activités d'éveil culturel. Ces deux propositions n'ont reçu **aucune réponse**.

À L'ORIGINE : UNE DÉCISION DE JUSTICE

Le 10 août 2016, le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise **a condamné les deux associations à quitter les lieux**. Le juge a obligé les associations à payer des astreintes. A ce jour, elles doivent 25 000 euros à la Ville et autant à l'État.

Le 7 novembre 2016, le Conseil d'État a conforté cette décision. Le préfet a accordé le concours de la force publique pour l'expulsion le 21 mars 2017, conformément au jugement.

Depuis cette date, des agitateurs incitent à des prières de rue illégales chaque vendredi, sur le plus grand boulevard de la ville, menant à Paris.

Rémi Muzeau a plusieurs fois interpellé l'État de manière officielle, face à ce statut quo inacceptable pour la tranquillité des riverains, pour le respect de la laïcité et pour l'État de droit. Il faut savoir que **seul l'État peut décider de mettre un terme à cette situation inadmissible**. Depuis des mois, le ministre de l'Intérieur et des Cultes et le préfet des Hauts-de-Seine ont été saisis. En vain.

Afin de soutenir les élus de Clichy et tous les Clichois indignés, **de nombreux élus de la République**, parlementaires, maires, maires-adjoints, conseillers régionaux, départementaux... **manifestent vendredi 10 novembre, à 12h30, au moment de la prière de rue, en face de l'Hôtel de Ville.**

Ces mouvements illégaux et communautaires ne peuvent être tolérés par l'Etat dans notre République laïque. A Clichy, ils durent depuis 9 mois.

UN POINT PRESSE SE TIENDRA
A L'ISSUE DE CE RASSEMBLEMENT

Contact : presse@ville-clichy.fr – 01 47 15 30 00